

REUNION DE BUREAU DU 16/08/2025



Ordres du jour :

1. Organisation et déroulement des entraînements
2. Comptabilité et budgets
3. Communication
4. Planning concours organisation des animations
5. Rôle de chaque membre du bureau

Début réunion 14H 20

Membres présents :

MAGNOLE Dominique – Vice-président
LEMAIRE Sylvain - Président
BOYER Cédric - Intendant
QUEROY Thomas – Chargé de la communication
HUMEZ Philippe – Trésorier adjoint
COURTECUISSÉ Alexis – Secrétaire adjoint

Membres excusés :

Jean-Luc VILLANO - Trésorier
Emilie NESSI – Secrétaire

1) Organisation et déroulement des entraînements

1.1) Organisation et déroulement

Suite au départ du club de Frédéric PRIGENT, entraîneur des archers loisirs (1er et 2ème année), face au récent événement et le manque de personnel bénévole, nous avons dû réorganiser les jours d'entraînements et leur encadrement.

Pour faciliter les choses, l'entraînement entre les archers loisirs et compétiteurs seront désormais bien distinct.

Comme convenu avec le club de handball, l'entraînement du jeudi soir sera déplacé au mardi soir aux mêmes horaires.

Désormais,

- Lundi 18h-20h pour les loisirs (première et deuxième année)
- Mardi 20h-22h pour les compétiteurs (à partir de la 3ème année de loisir, compétiteur ayant leurs arcs et les droits de paillon) en auto gestion.
- Mercredi 18h-20h pour les loisirs (premières et deuxième année)
- Vendredi 19h-21h (à partir de la 3ème année de loisir, compétiteur et les droits de paillon) avec encadrement des entraîneurs.

Pour les jours d'entraînements des loisirs 1ère et 2ème année, les jeunes archers d'U11 à U21, seront pris en charge par Alexis COURTECUISSÉ. Les adultes seront pris en charge par Jean-Luc VILLANO. Chaque groupe prendra un pas de tir.

Pour la sécurité, un filet de protection sera installé par les membres encadrants et adhérents lorsque les distances entre les jeunes loisirs et adultes loisirs seront différentes.

Pour les compétiteurs et les loisirs (à partir de la 3ème année), le mardi soir, les entraînements seront seulement en autogestion.

Le vendredi soir sera encadré par les entraîneurs pour les archers souhaitant être suivis.

Pour les droits de paillon, ils auront accès aux pas de tir en même temps que les compétiteurs et loisirs supérieurs à deux ans de tir.



IMPORTANT :

Pour les compétiteurs et 3ème année qui ne peuvent pas se libérer sur les jours d'entraînement (mardi et vendredi), une cible leur sera réservée à la suite d'une entrevue avec les entraîneurs ou membres du bureau.

Dans un premier temps, les modifications des jours d'entraînement seront en "test" du 1er septembre au 1er janvier pour voir si cela convient aux entraîneurs et aux archers, et seront donc susceptibles d'être modifiées à nouveau.

1.2) Période d'essai et découverte

Pour les nouveaux arrivants, 3 séances gratuites leur sont proposées pour découvrir la pratique sportive au sein du club avant une inscription finale.

1.3) Arc de location

Un document en double exemplaire (un pour la compagnie et un pour l'archer) sera à remplir. Le montant du chèque de caution a été fixé à 300 € et la location a été fixé au montant de 120 € à l'année (10€/mois), payable à la volonté de l'archer ou des parents sur la durée d'un an renouvelable tacitement. Le chèque de caution sera à renouvelé tous les ans.

1.4) Kit pour les premières années

Un kit pour les archers débutants sera proposé au prix de 75 € à tous les nouveaux. Ce kit comprendra :

- une palette
- un protège-bras
- une dragonne
- un carquois
- un lot de 8 flèches

Toutes les modifications ont été mises au vote et approuvées à l'unanimité 6 sur 6.

2) Comptabilité et budget

2.1) Compte bancaire loisir

À ce jour, le compte bancaire Loisir affiche le solde de +430,43 €. Après vérification des chèques non endossés, 19€ restent à être retiré du compte.

Le budget total des dépenses prévisionnelles pour la saison 2026 serait de 12719 €.

Quant aux recettes, elles ont été prévues sur un montant de 12719 € portant à équilibre le nouveau budget Loisir.



2.2) *Compte bancaire compétiteur*

À ce jour, le compte bancaire Compétiteurs affiche le solde de +431,79 €. Après vérification des chèques non endossés, 54,50€ restent à être retiré du compte.

Le budget total des dépenses prévisionnelles pour la saison 2026 serait de 16542 €.

Quant aux recettes, elles ont été prévues sur un montant de 14250 €, **avec 2292 € de déficit sur le budget prévisionnel restant à trouver.**

2.3) *Carte bancaire*

Pour les prochaines animations et compétitions, le club mettra en place un système de paiement par carte bancaire. Cela facilitera grandement les inscriptions et les règlements. Une commission de 1,75% sera ponctionnée par le service de paiement pour chaque transaction par carte bancaire.

Vous trouverez en annexe le détail des budgets prévisionnels.

2.4) *Licences*

Les augmentations des licences ont été portées aux votes : 4 votes pour, 1 ne se prononce pas, 1 contre.

Licence Loisir

Adulte au prix de 100 € à l'année
Jeune au prix de 60 € à l'année
Handisport au prix de 60 € à l'année

Licence Compétiteur

Adulte au prix de 160 € à l'année
Jeune au prix de 140 € à l'année
Handisport au prix de 140 € à l'année

Droit de paillon

Arc <= à 40 livres au prix de 50 € à l'année
Arc > à 40 livres au prix de 75 € à l'année

Dispositif de soutien à la prise de licence

La Ville de Guéret maintient son aide via le Pass'CEL pour une réduction de 30 € sur le montant de la cotisation pour une activité sportive ou culturelle auprès des familles guéretoises concernant les enfants âgés de 6 à 16 ans. Celui-ci est intégré dans les tarifs pour les activités se déroulant à l'Espace Fayolle.

L'Etat reconduit le dispositif Pass'Sport pour une réduction de 70€ pour pratiquer son sport favori pour les 6/17 ans ainsi que pour les majeurs jusqu'à 30 ans bénéficiant d'une allocation d'adulte handicapé.

Les deux dispositifs sont cumulables (ci-joint copie des deux brochures)

Le bureau a décidé de rendre les 3 concours de guéret gratuits pour ses archers compétiteurs souhaitant participer. Pour les autres concours, les archers paieront leur inscription.

3) Communication

3.1) *Pages Google et réseaux sociaux*

Pour améliorer notre visibilité, Thomas QUEROY, responsable de la communication, a créé une page "Google my business" regroupant toutes nos informations importantes, notamment les horaires et le lieu des entraînements. Nous sommes désormais facilement trouvables sur Google Maps.



Nous allons également créer une ligne téléphonique afin d'offrir un moyen de communication simple et accessible à tous, tout en évitant de divulguer nos informations personnelles. Ceci engendrera un abonnement téléphonique à 2€/mois chez Free (+ carte Sim à 10€). La ligne téléphonique sera gérée par les membres du bureau au travers de l'application WhatsApp. Le numéro de téléphone sera l'unique numéro affiché et utilisé dans tous les courriers et communications.

En complément, une nouvelle page Facebook a été mise en ligne. Elle est ouverte au public et permet de trouver toutes les informations essentielles de la compagnie.

Cette page complète notre groupe privé déjà existant, qui est exclusivement réservé aux membres de l'association.

Enfin, un nouveau compte Instagram a été ouvert. Il servira non seulement à promouvoir nos événements, mais aussi à toucher un public différent de celui de Facebook et à développer notre communication externe.

De plus, une communauté sur WhatsApp (déjà en circulation) créé spécifiquement pour les membres de l'association. Cet outil permet de faciliter les échanges instantanés et de diffuser rapidement les informations importantes au sein du groupe ils vous seront également proposé des sondages participatifs pour les animations ou les événements afin d'aider nos bénévoles qui œuvrent toute l'année. Ce qui nous permet d'être sur la plupart des réseaux sociaux est avoir une visibilité élargie du grand public.

Les adresses :

- Facebook (page public) : <https://www.facebook.com/share/14EuaFNA9hM/>
- Facebook (groupe privé) : <https://www.facebook.com/groups/152143064845427>
- Instagram (page public) : <https://www.instagram.com/compagniedesarchersgueretois?igsh=ZHK3O TVvNjRsdnp4>
- Site internet : www.cieag.fr/fr

3.2) Visibilité étendu

Nous avons créé de nouveaux flyers "flexible" incluant un QR code. Ce code permet de rediriger le public vers le site internet de la compagnie, où il peut consulter la version complète du flyer avec les jours, horaires, lieux d'entraînement et le montant des cotisations. Ces flyers sont destinés à être distribués dans les collèges, lycées, mairies, commerces, offices du tourisme, etc...

Un vote a été organisé pour le nombre de flyers à imprimer. Il a été décidé à l'unanimité d'en imprimer 1000 exemplaires.

En complément de ces flyers, des cartes de visite (250 exemplaires) seront également créées et sera distribuées à chaque membre de l'association. Chaque membre trouvera inscrit son numéro de licence et d'autres informations utiles.

Enfin, deux flammes aux couleurs et au logo de la compagnie ont été réalisées. Ils comportent également un QR code redirigeant le public directement vers notre site

internet, où toutes nos informations sont disponibles. Ces flammes nous permettront d'être repérés plus facilement lors des événements.



3.3) Sponsoring

Concernant nos futurs partenariats de sponsoring, nous avons décidé de maintenir un lien fort avec le journal la montagne. Cela nous permettra d'améliorer notre visibilité et nous facilitera la collaboration avec les futurs commerces et entreprises qui nous soutiendront.

Pour cela, Thomas QUEROY a créé un nouveau document proposant diverses prestations de communication à travers nos outils de communication mis en place.

Nous prévoyons de publier prochainement un article dans le journal, détaillant les engagements de la compagnie : Notre nouveau bureau, nos horaires, nos journées types et la nouvelle dynamique du club.

3.4) Communication interne

La compagnie a décidé de modifier les documents officiels du mailing ainsi que les mandats pour nos compétitions. De plus, un calendrier des anniversaires sera mis en ligne sur le site internet pour renforcer la cohésion au sein de la compagnie.

3.5) Notre nouveau site internet

- *Création du site :*

Suite au départ de notre précédent webmaster, notre président actuel, Sylvain LEMAIRE, a entièrement conçu un nouveau site pour la compagnie. Il en sera le nouveau webmaster.

- *Accès et contenu*

Découvrez tous les informations de notre club à l'adresse suivante : www.cieag.fr.

Le site vous propose :

- le planning des séances d'entraînement
- les cotisations d'adhésion
- le calendrier de nos événements
- toutes nos coordonnées pour nous contacter

- *Espace membre*

Un espace personnel sécurisé est accessible pour les membres de la compagnie. Un identifiant et un mot de passe vous seront fournis lors de votre adhésion. Cet espace vous permettra de :

- consulter et mettre à jour vos informations personnelles
- bénéficier d'un suivi complet
- vous inscrire facilement aux concours

- *Boutique en ligne (en cours de développement)*

Une boutique sera bientôt disponible sur le site. Vous y trouverez des vêtements et des goodies à l'effigie du club. Des kits de progression et d'accessoires pour le tir à l'arc y seront également proposés.

- *Préinscription en ligne (en cours de développement)*

Effectuez votre préinscription directement sur notre site et bénéficiez d'une réduction de 10 € sur le prix de votre licence !

4) Planning, concours, animation et représentation



4.1) Dates de nos concours

- Tir en Salle : le 23 novembre 2025
- Tir en extérieur :
 - o Tir Beursault : le 23 mai 2026
 - o TAE N et I : le 24 mai 2026

4.2) Animation et représentation

- FORUM des Associations de Saint-Sulpice : le 29/08/2025
Présents : Jean-Luc VILLANO et Alexis COURTECUISSÉ
- FORUM des Associations de Guéret le 30/08/2025
Présents : Dominique MAGNOLE; Cédric BOYER; Thomas QUEROY;
Sylvain LEMAIRE
- FÊTE DU SPORT du 7/09/2025 : le 21/09/2025
Nous organiserons les dates du 8, 10, 12, 15, 17 et 19 septembre 2025) à
Grancher, lors des séances habituelles. Ce sera ouvert à tout le monde.
- CHABRIERES EN FETE : le 14 septembre 2025
Présents : Dominique MAGNOLE, Cédric BOYER Alexis
COURTECUISSÉ

Cette année, nous avons décidé de mettre en place un stage de découverte ouvert au

Public, payant A PARTIR DE 8 ANS. Prévue LE 25 OCTOBRE la demi journée de 14H-18H encadrer par les bénévoles avec en fin de journée un goûter offert.

5) Rôles de chaque membre du bureau

Président et vice-président :

- valider les décisions à prendre au sein du bureau
- représenter le club à l'extérieur.

Trésorier et trésorier adjoint :

- gérer la comptabilité, la caisse, le fond de caisse et les inscriptions
- établir un bilan de fin d'année et tenir une comptabilité régulière.

Secrétaire et secrétaire adjoint :

- s'occupe de la communication interne des deux associations et des membres.
- gérer tout le mailing, rédiger les mandats de concours et les Procès-verbaux des réunions.
- traiter l'administration des deux associations.

Charger de communication :

- s'occuper de la communication extérieure et rendre les associations visibles auprès du grand public
- communiquer sur chaque événement, animation ou nouveauté
- faire circuler les flyers dans les écoles, les lieux publics et les commerces
- démarcher les entreprises et les commerces pour le sponsoring
- servir de lien entre le bureau et les partenaires

Intendant :

- s'occupe de tout le matériel du club.
- doit planifier la remise en état des infrastructures et du matériel
- gère toutes les entrées et sorties de stock qu'il s'agisse de l'armurerie ou des locaux de Saint Sulpice Le Guérétois
- s'assure également du bon état de chaque matériel et équipement utilisé
- planifie les achats et les besoins des deux associations et informe le Trésorier et/ou le Président.



Pour plus d'informations, veuillez consulter les statuts de l'association.

Fin réunion 22h10

COURTECUISSÉ Alexis,
Secrétaire Adjoint